

⑲ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

⑪ N° de publication :  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

**2 543 802**

⑫ N° d'enregistrement national :

**83 05762**

⑬ Int Cl<sup>3</sup> : A 41 D 13/12; A 61 G 12/00.

⑭

## DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

⑮ Date de dépôt : 8 avril 1983.

⑯ Priorité :

⑰ Date de la mise à disposition du public de la  
demande : BOPI « Brevets » n° 41 du 12 octobre 1984.

⑱ Références à d'autres documents nationaux appa-  
rentés :

⑲ Demandeur(s) : *MARTIN Jean-Paul.* — FR.

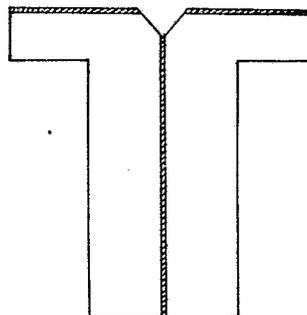
⑳ Inventeur(s) : Jean-Paul Martin.

㉑ Titulaire(s) :

㉒ Mandataire(s) :

⑳ **Vêtement sanitaire hospitalier permettant d'habiller et de déshabiller avec facilité tout malade alité porteur d'appareillage médical (ex. : perfusion).**

㉓ L'invention concerne les vêtements sanitaires hospitaliers.  
C'est une chemise comportant sur les épaules et sur le  
devant en son milieu des bandes de type Velcro.  
Son principal intérêt est de permettre l'habillage et le dés-  
habillage facile de tout malade porteur d'appareillage médical  
lui interdisant l'usage des vêtements normaux (ex. : pyjamas).



**FR 2 543 802 - A1**

D

- b/ La présente invention concerne les vêtements sanitaires hospitaliers destinés aux malades.
- c/ Les établissements hospitaliers, sont actuellement dépourvus de tout vêtement du type proposé, laissant les malades concernés dans une nudité 5 totale ou partielle.
- d/ Le vêtement proposé est une chemise dont les coutures remplacées par une bande "velcro" - ou tout autre dispositif de fermeture (pressions-boutons-rubans etc...)- permet l'habillage de tout malade empêché par le port d'appareils de soins médicaux. (appareils de perfusion par exemple).
- e/ 10 Le dessin annexé présente le principe de toutes les réalisations possibles (croquis n° I) et le principe du type à confectionner le plus courant (croquis n° 2).
- f/ Le type le plus courant (croquis n° 2) est confectionné à partir de trois pièces reliées entre elles :
- 15 .sur les épaules, par un système de fermeture ("velcro" ou ruban à pressions etc...)
- .sur les côtés, et sous les bras par des coutures.
- .sur le devant, par un des systèmes prévus sur les épaules.
- Ce type permet l'habillage d'un malade quel que soit l'appareillage dont 20 il est porteur et son déshabillage partiel en vue de soins ou d'auscultations.
- g/ Le port de ce vêtement intéresse tout malade alité et particulièrement les malades hospitalisés quel que soit le secteur d'hospitalisation. Il offre un intérêt tout particulier pour les malades en réanimation, 25 en soins d'urgence, soins intensifs et tout malade porteur d'un appareillage empêchant le port d'un vêtement de lit ordinaire: chemise ou pyjama.

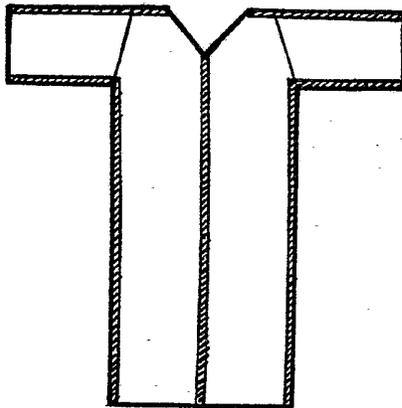
REVENDEICATIONS

I. Chemise spéciale permettant de revêtir un malade empêché d'utiliser les vêtements normaux (chemise ou pyjama) du fait de la présence d'un appareillage médical fixé sur une partie quelconque de l'anatomie: membres antérieurs ou postérieurs, tête, tronc).

Cette chemise est caractérisée par ses possibilités d'ouvertures localisées sur la totalité du corps du patient ou l'une de ses parties.

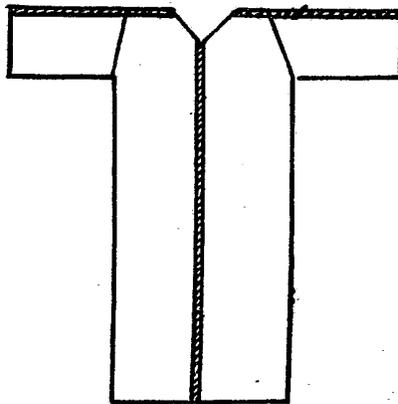
2. Chemise selon la revendication I, dont la matière constitutive, sera choisie, au moment de la fabrication, parmi les produits offerts par l'industrie, en fonction des exigences du corps médical.
3. Chemise selon la revendication I, dont la matière constitutive des modes de fermeture, sera choisie, au moment de la fabrication, parmi les produits offerts par l'industrie, en fonction des exigences du corps médical et compte tenu des facilités de confection, d'utilisation et d'entretien. (par exemple, matière supportant les températures d'ébullition ou de stérilisation).

Pl. 1/1

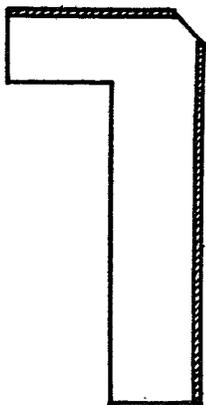


CROQUIS N°1

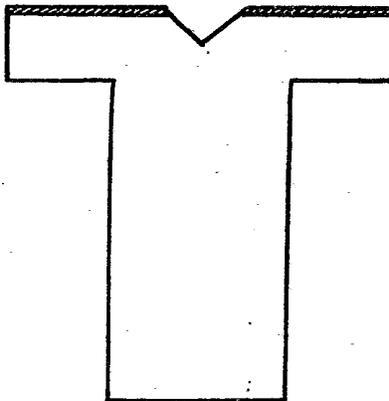
Les parties hachurées peuvent  
porter une ouverture, fermeture...



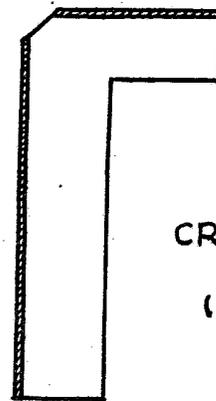
CROQUIS N°2



côté droit



DOS



côté gauche

CROQUIS N°2  
( Détails )